



Août 2025

CHAMP

Ce tableau de bord couvre les absences pour cause de maladie des salariés résidents et non-résidents relevant du statut privé. Les absences des travailleurs indépendants et celles des salariés qui ont droit à la continuation de la rémunération ne sont pas prises en compte¹.

SOURCE

Les données se basent sur les périodes d'incapacité de travail pour cause de maladie transmises à la CNS par les assurés et sur les périodes communiquées mensuellement par les employeurs au Centre commun de la sécurité sociale.

DÉFINITIONS

Taux d'absentéisme

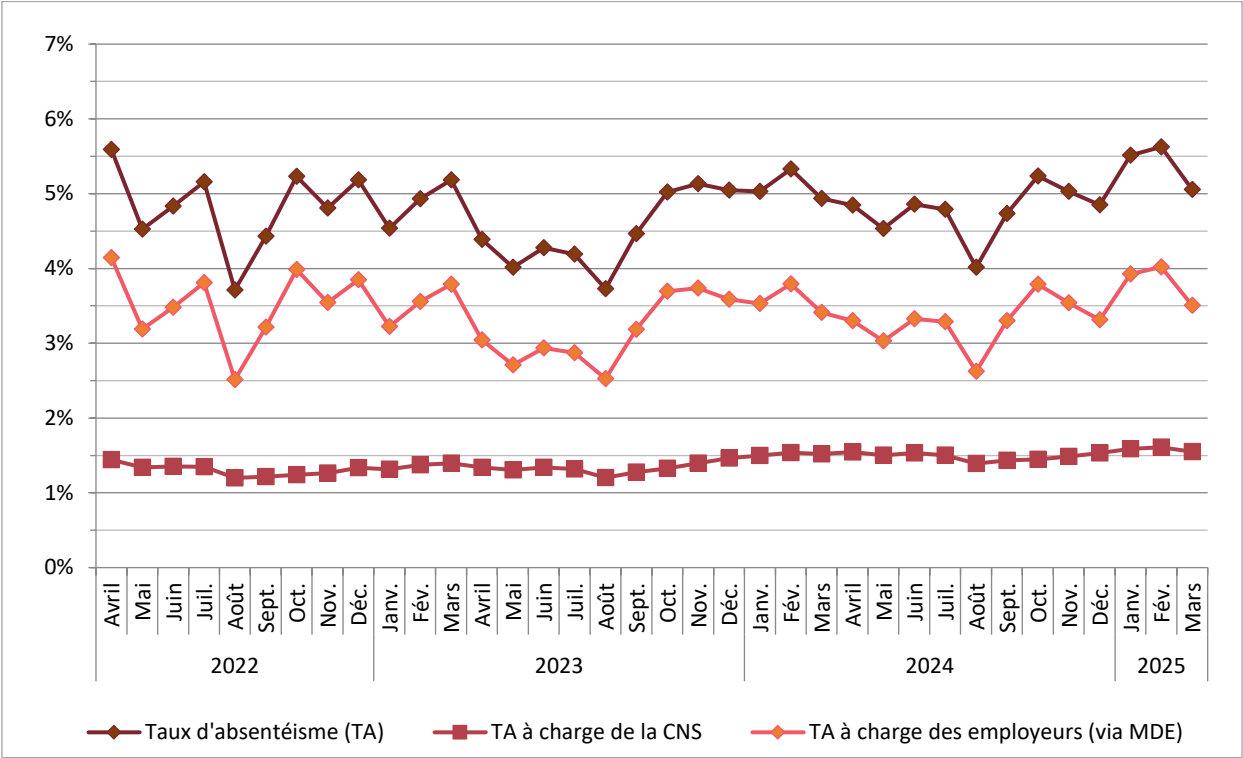
Pour un groupe d'individus donné et pour une période donnée, le taux d'absentéisme (TA) est défini par le rapport entre le nombre total de jours civils de maladie de tous les individus et le nombre total de jours civils correspondant à la somme des durées pendant lesquelles ils ont exercé une occupation.

Raison médicale des absences

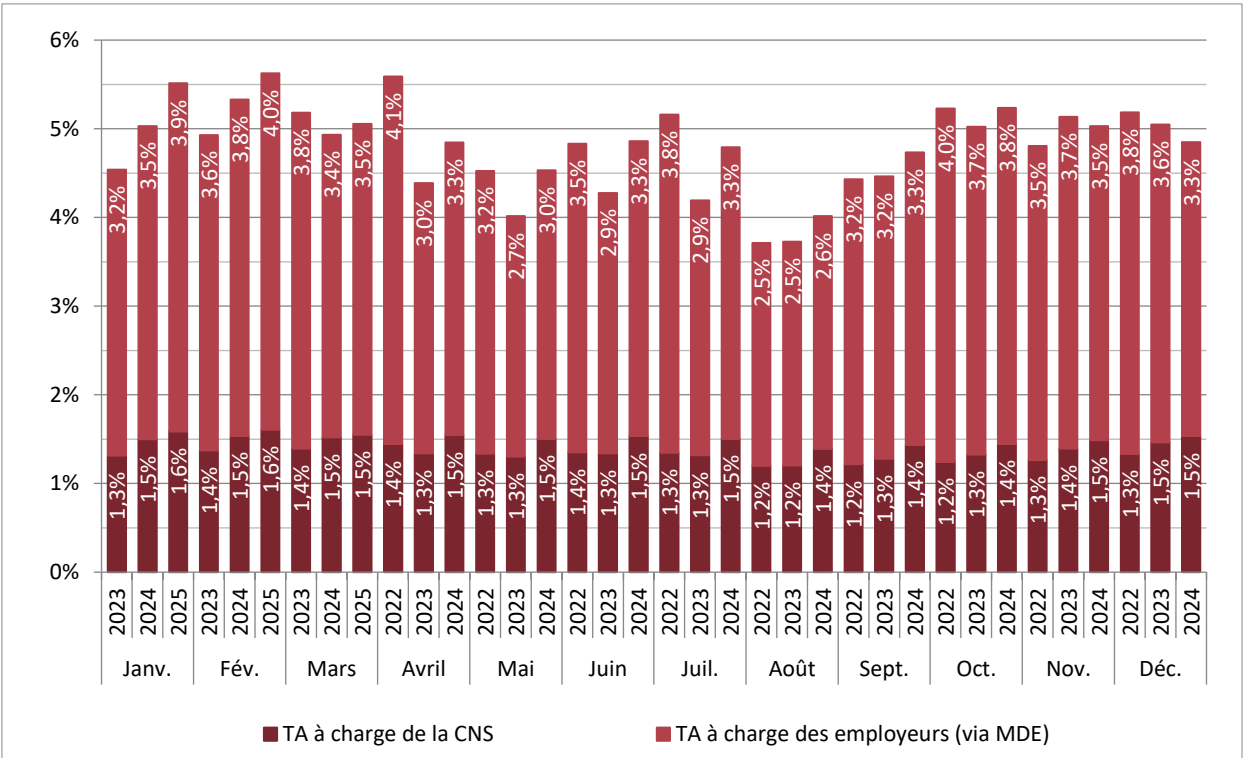
Pour l'analyse des raisons médicales, seuls les salariés résidents sont pris en compte. Les diagnostics sont issus des déclarations renseignées par les médecins sur le certificat d'incapacité de travail. Les données des salariés non-résidents ne sont pas exploitables en raison de la codification insuffisante des diagnostics, ces derniers étant codifiés dans une minorité des cas. Les absences auto déclarées non suivies pas une absence avec un certificat d'incapacité de travail (CIT), ne sont pas prises en considération.

¹ Cela concerne notamment les salariés de l'État, les personnes affiliées à la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux, à la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics ainsi qu'à l'Entraide médicale des CFL.

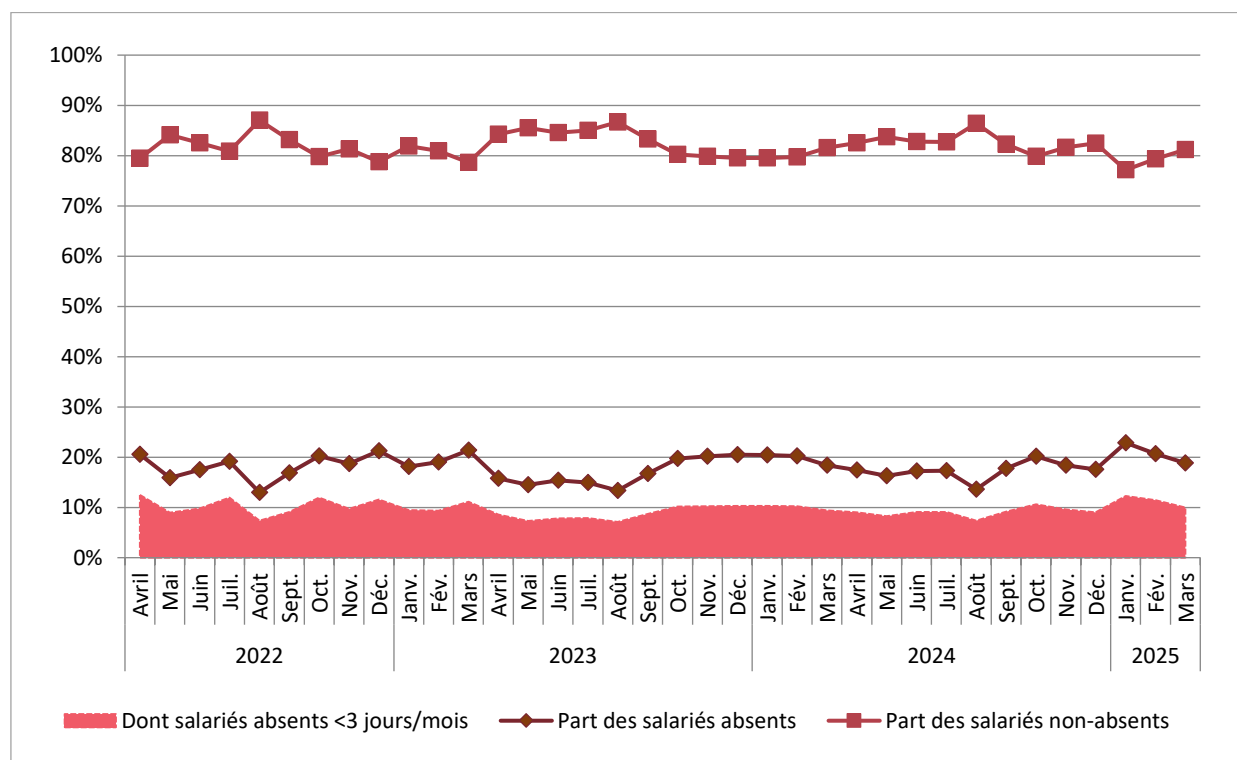
Évolution du taux d'absentéisme mensuel ventilé par prise en charge



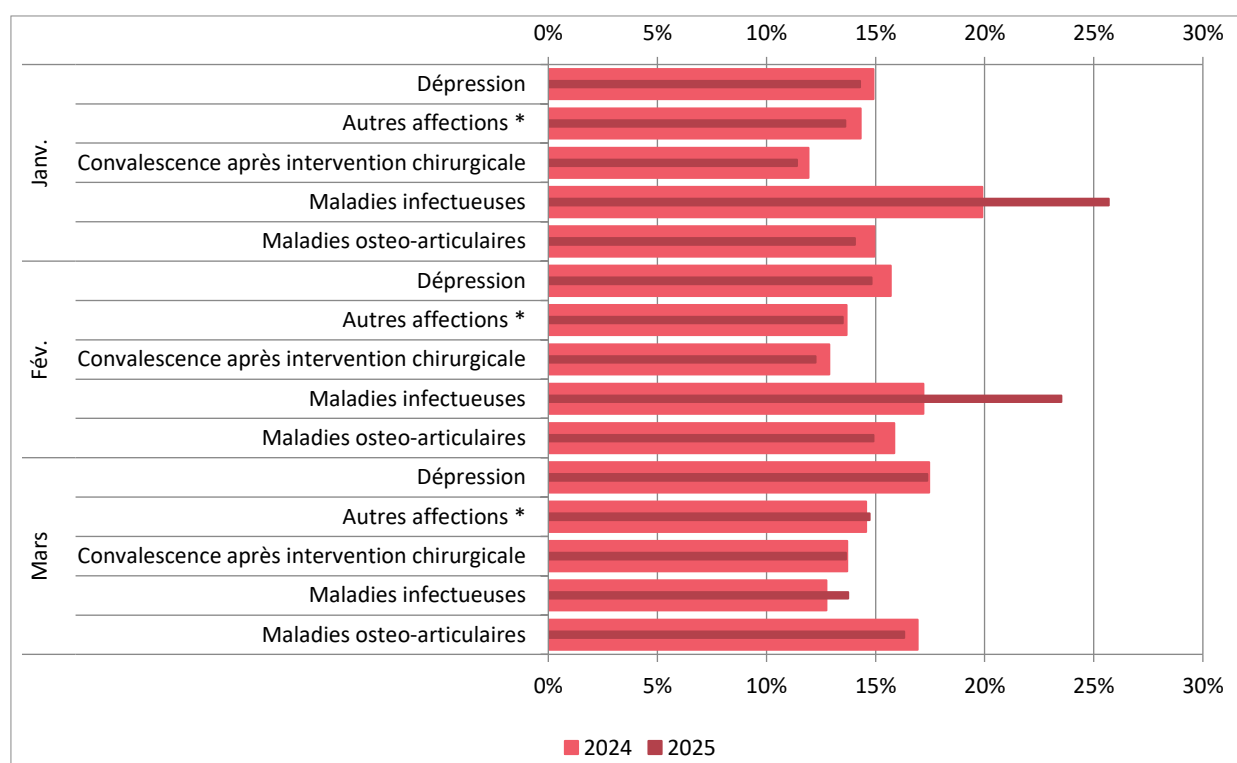
Décomposition du taux d'absentéisme mensuel ventilé par prise en charge



Part des salariés absents et des salariés non absents



Répartition du nombre de jours de maladie des salariés résidents selon les 5 raisons médicales les plus fréquentes



* Encodé en tant que tel sur le certificat d'incapacité de travail